

## Ils ont dit

### « Le dialogue n'est pas coupé. »

On travaille sur l'idée d'une participation indirecte, sachant qu'il faut des engagements fermes et durables car on ne met pas en place une réforme de l'Aide juridictionnelle pour un an » répond Alain Christnacht, directeur de cabinet de la garde des Sceaux à la question de savoir quelle réponse apportez-vous après le communiqué du CNB déclarant que les propositions de réforme de l'AJ « ne sont acceptables » (*Chancellerie, Rencontre presse, 16 sept. 2015 ; V. aussi infra JCP G 2015, prat. 1010*).

### « Nous ne sommes pas dans une situation de défense ou de combat, »

nous mettons en avant notre méthode et non le classement des pays traités » répond Jean-François Dubos, président de la Fondation pour le droit continental à la question de savoir comment se positionne l'Index de la sécurité juridique que la Fondation vient de sortir au regard du dernier rapport *Doing Business* (*Rencontre presse, 14 sept. 2015*).

### « Notre objectif a été de concevoir un outil de projection de compréhension internationale »

précise Bruno Deffains, professeur d'économie à Paris 2 Panthéon-Assas et directeur de l'équipe de travail à propos de l'Index de la sécurité juridique de la FDC (*Rencontre presse, 14 sept. 2015*).

### « Avec la même méthodologie, quatre nouveaux domaines du droit »

le droit des suretés, le droit de l'environnement, le droit des contrats publics, marchés et concessions et la propriété intellectuelle » seront l'objet des prochaines analyses dans le cadre de l'Index de la sécurité juridique de la FDC, rapporte Bruno Deffains (*Rencontre presse, 14 sept. 2015*).

### « On légifère trop. Les lois sont nombreuses, mal préparées, alourdies par des dispositions cavalières ou de nature réglementaire. Chacun doit prendre ses responsabilités pour faire mieux et sans délai »

a indiqué Gérard Larché lors de la conférence des présidents (*Sénat, communiqué, 16 sept. 2015*).

## Nominations

**Julien Meimon** est nommé chef de cabinet au cabinet de la garde des Sceaux, ministre de la Justice (A. 9 sept. 2015 : *JO 12 sept. 2015*).

**Pierre Rancé**, porte-parole du ministère de la Justice de 2012 à 2015, est nommé directeur de la Stratégie et des Médias au Conseil national des barreaux (CNB, communiqué, 15 sept. 2015).

988

## Nathalie Jalabert-Doury, avocate d'influence

Associée du bureau français du cabinet d'avocats international Mayer Brown, Nathalie Jalabert-Doury vient d'être distinguée femme d'influence dans le domaine du droit des affaires par l'*Expert Guides* (*Euromoney's Legal Media Group, 5<sup>e</sup> ed.*).

Ce qui frappe en premier chez Nathalie Jalabert-Doury, c'est la présence et la décontraction affichées, aux antipodes de la pression et du stress qu'on imagine volontiers comme étant le lot quotidien de celle qui se définit comme une « entre-



preneuse ». « En tant qu'associée je dois traiter efficacement les dossiers mais aussi les générer en construisant notre réputation sur le marché », explique-t-elle. Et de préciser : « une entreprise ne vient pas seulement nous voir parce que nous sommes Mayer Brown mais parce qu'une relation de confiance a été établie entre nous, ce qui lui permet d'affronter plus sereinement les risques et les procédures ». Aujourd'hui *partner* du cabinet international Mayer Brown, l'avocate a également été associée chez Carreras Barskian Robertson & Associés, ex-SDMC. Voilà vingt ans qu'elle évolue dans le droit de la concurrence alors qu'elle se destinait au départ à un tout autre domaine du droit.

Étudiante en fin de parcours et intéressée par l'arbitrage international, elle est sollicitée par son directeur de DESS (Master 2) de droit du commerce international, professeur et avocat associé (Henry Lesguillons) pour un stage au sein du cabinet *Jeantet*, un pionnier sur les sujets de concurrence. Très vite, la jeune femme, qui y deviendra collaboratrice se passionne plutôt pour ces dossiers : « j'étais très curieuse de découvrir le processus de fabrication des produits, le marketing, la pure stratégie concurrentielle, tout ce qui fait que le droit de la concurrence est un peu plus que du droit ». Au fil des ans, l'avocate connaît certains marchés sur le bout des doigts, ce qui lui permet d'accompagner ses clients et même d'influer sur la stratégie de l'entreprise par les risques ou les opportunités juridiques qu'elle met en avant. Dans les dossiers, elle défend « chaque millimètre » de terrain pour obtenir l'autorisation de

certaines fusions ou réduire le périmètre des griefs dans ses dossiers de cartels (accords entre plusieurs entreprises afin de limiter ou supprimer la concurrence, ndlr). Les chefs d'entreprise louent « sa ténacité et ses bons contacts avec les autorités » de concurrence.

« S'opposer est une chose mais je m'attache à conserver la raison et j'évite à tout prix de personnaliser le débat ». Auteure d'un guide pour les entreprises *Les inspections de concurrence*, réédité en 2013 chez *Bruylant*, l'avocate répond avec la même volonté aux consultations organisées par les autorités de concurrence afin de contribuer à « faire évoluer le droit positivement ».

Autant de raisons qui ont valu à Nathalie Jalabert-Doury d'être promue *Women in business law* pour la seconde année par l'*Expert Guides* qui fonde sa décision sur le travail et la réputation de femmes à l'échelle internationale, dans leur domaine de compétence juridique. « C'est un honneur de faire partie de ce classement », souligne-t-elle. « Puisque nous sommes peu nombreuses, je trouve important de mettre en lumière ces femmes qui le méritent ». Si dans sa rubrique « Diversité », le cabinet revendique une égalité de traitement entre ses membres, indifféremment des conditions de genre, force est de reconnaître que sur le territoire français tout du moins, la diversité en la matière demeure limitée. Sur les 24 associés du bureau de Paris, l'avocate du département *Litigation & dispute resolution* est l'une des trois seules femmes. « C'est peu », reconnaît cette mère de deux enfants, ajoutant : « mais cela exige d'être pugnace, toujours disponible et de jongler avec les responsabilités d'une cellule familiale où l'on est souvent le principal référent ». Elle conclut : « mais c'est un cliché ; les choses évoluent ». C'est tout ce qu'on peut souhaiter.

ANAÏS COIGNAC